IVI Indermuhle et Mosini. ing.geom. Morges 021 / 71 11 30
Communauté d'Architectes La Sarraz 021 / 87 78 17 CAS

B

LEGENDE ZONE VILLAGE

- PERIMETRE DE LA ZONE
- BATIMENTS POUVANT ETRE MAINTENUS MAIS PAS RECONSTRUITS
- PERIMETRE D IMPLANTATION
- 9 / 2 — DIRECTION ET HAUTEUR MAXIMALE DU FAITE NOMBRE DE NIVEAUX MAXIM.

LEGENDE PLAN D'EXTENSION

- LIMITE DES CONSTRUCTIONS
- NOUVELLE
- SURFACE SUR LAQUELLE LES BATIMENTS PEUVENT ETRE TRANSFORMES. SUBIR CERTAINES MODIFICATIONS OU RECONSTRUCTIONS A LA CONDITION DE RESPECTER LE CARACTERE ARCHITECTURAL DE LA LOCALITE
  DANS LE CAS D IMPLANTATION D IMMEUBLES NEUFS LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS DEVRA ETRE RESPECTEE.

LA SARRAZ LE 19 JANVIER 1982

District d'ORBE	COMMUNE DE LA PRAZ	Canton de VAUD

62950

PLAN SPECIAL DE LA ZONE DU VILLAGE

PLAN D'EXTENSION FIXANT LES LIMITES DE CONSTRUCT.

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 15 avril 1982

Le Syndic: Le Secrétaire:

Plan déposé au greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 13.02.82 au 22.03.82

Le Syndic: Le Secrétaire:

Adopté par le conseil général dans sa séance du 21 mai 82

Le Président: Le Secrétaire:

Approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 30 JUIN 1982

Le Chancelier:

Echelle 1:500